LE BREVET D'ANIMATEUR FÉDÉRAL

QU'EST-CE QUE C'EST ?

C'est un diplôme interne à la FFSLC, conforme aux préconisations du Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques, dont le but est de permettre à tout licencié de la FFSLC qui souhaite animer bénévolement des entraînements de canicross (au sens large) de le faire en ayant les connaissances de base : être capable d'accueillir des pratiquants (novices dans la discipline ou déjà sportifs pratiquants), de les renseigner sur la réglementation de la pratique en vigueur, de répondre à la plupart des questions propres à notre discipline et d'encadrer un entraînement de groupe en sécurité et en développant une pédagogie personnelle selon les règles mises en place au niveau fédéral. Le tout dans le respect de l'esprit sportif de la FFSLC.

COMMENT ÇA SE PASSE ?

Le cursus de formation est composé de 4 grandes phases. Il est divisé en 2 parties intitulées BAF 1 et BAF 2, se déroulant chacune sur une ou deux journées selon la mise en place choisie :

BAF1 :

Phase 1 : Quelques semaines avant le stage, les candidats reçoivent un mail les invitant à prendre connaissance de la partie réglementation de la FFSLC, traitant de la pratique de nos disciplines sportives monochien. Il s'agit d'un document à étudier en préalable à la formation.

Phase 2 : Première phase du stage de formation BAF1. Les candidats sont regroupés sur un même lieu afin de leur inculquer l'esprit dans lequel ils devront développer leur propre pédagogie d'encadrement, dans le respect de l'esprit voulu par la FFSLC. Chaque thème abordé s'appuie sur des exemples concrets pris dans l'un de nos sports. Outre la grande partie pédagogie, le programme aborde également la présentation de la FFSLC, quelques points de réglementation, le matériel, et surtout une pratique en toute sécurité pour tous nos licenciés…

Les candidats sont également évalués sur leurs connaissances réglementaires sur la pratique de nos sports canins par un QCM et/ou des questions ouvertes d'une durée de 20 minutes maximum.

Cette 1ère phase peut parfois, pour des raisons pratiques, être réalisée en visioconférence.

Seconde phase du stage de formation BAF1.

Les candidats sont ensuite évalués la mise en pratique de la phase 1 et sur leur capacité à encadrer et animer en pratique l'entraînement ou une partie de l'entraînement d'un petit groupe de coureurs avec leurs chiens en toute sécurité. La validation par le formateur abouti à l'obtention du BAF1.

BAF2 :

Phase 3 : Second niveau du BAF. Les candidats doivent bien entendu avoir été reçus au BAF1 pour y participer. En préalable à cette journée, ils reçoivent un document présentant certaines notions à connaître pour suivre plus aisément la formation. Elle aborde essentiellement la méthodologie de base de l'entraînement en sport monochien. Cette formation BAF 2 peut parfois, pour des raisons pratiques, être réalisée en visioconférence. La cession de BAF 2 est obligatoirement séparée de quelques semaines du BAF 1 afin de laisser aux candidats le temps d'acquérir et d'assimiler la pratique pour une meilleure aisance pédagogique. Elle débute par une évaluation des connaissances des notions pédagogiques abordées lors du BAF1.

Puis les stagiaires, à l'issue du temps de formation, doivent présenter un exemple de planification méthodologique des entrainements préparant divers objectifs. A l'issue de cette journée, une attestation de réussite au BAF2 est délivrée.

Phase 4 : Application pratique en club. Pour valider le BAF complet, les candidats auront 2 ans maximum pour totaliser 45 points d'application pratique selon un barème établi, attestés par leur président ou un responsable de club. La valeur des points dépend des actions entreprises (participation à l'organisation de courses, organisation d'entrainements en club, actions de promotion ou d'animation autour du canicross...).

COMMENT INTEGRER UNE FORMATION ?

En premier lieu, consulter le calendrier des formations sur le site internet de la FFSLC pour voir s'il y a des cessions à intégrer. S'il n'y en a pas (ou qu'elles se situent trop loin), utiliser le formulaire individuel de demande de formation (FORM02B.001) à remettre à votre président de club. La formation BAF 1 (ou BAF 2) coûte 15 euros par candidat. Dans la mesure où ce diplôme est destiné au club, cette somme est souvent prise en charge par celui-ci.